

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt six, le premier avril à 20 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO – Mme Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL – Marie-Laure FARACO – M. Lionel AULANIER – Mme Agnès GARROUSTE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR – Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christines TEULIER – Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : Mme Alexandra DAUSSE à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Laura HERNANDEZ FAJARDO à Mme Maryline.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Aurélie MOULY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Désignation des Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de la Décharge du Montet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal délégués au Comité d'Administration du **Syndicat Intercommunal de la Décharge du Montet**.

Conformément aux statuts du SIVU définis par l'arrêté du 9 mars 1977, chacune des 3 Communes membres (AUBIN-CRANSAC-VIVIEZ) est représentée par 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les délégués ci-après pour siéger au Conseil d'Administration du SIVU de la Décharge du Montet.

Délégués titulaires : MM. Jean-Claude GRANIER – Jérôme LOZANO – Catherine RAYNAL – Sébastien FONTAINE – Christine TEULIER.

Délégués suppléants : MM. Philippe AUPETIT – Maryline SALVAN – Bernard AUGIER.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **3 avril 2026**.

Publiée ou Notifiée le **3 avril 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Aurélie MOULY



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Claude GRANIER